



Chers amis vigneron et amis des vigneron.

Lettre au ministre de l'agriculture pour les nouvelles vignes professionnelles

VFR a adressé une demande au ministre de l'agriculture le 27 septembre 2012. Il s'agit de faciliter l'obtention des autorisations de plantation pour les porteurs de projets de vignes professionnelles franciliennes. Cette lettre s'appuie sur l'arrêté du 16 août 2012 qui leur ouvre la possibilité de déposer des dossiers de demande à FranceAgriMer.

Commission européenne : l'OCM et les vignes patrimoniales

Depuis le 25 janvier 2012, la Commission est saisie par VFR sur l'applicabilité de l'OCM aux vignes patrimoniales. Une rencontre et un entretien avec le directeur concerné laissent espérer une réponse prochainement. Pour information, les Suisses ont réglé admirablement cette question avec simplicité et efficacité dans leur règlement viticole fédéral.

Reims a la plus vieille vigne préphyllloxérique de France

Au 16^e siècle, les Jésuites de Reims importèrent des pieds de vigne d'Ascalon (Israël). Il en subsiste six d'origine, majestueux vieillards de plus de 300 ans. Le cépage est le Verjus, nom choisi à dessin pour montrer la tardiveté de la maturité. Les grappes atteignent parfois 2 kg.

Vins franciliens à Montmartre le 13 octobre

La fête des vendanges à Montmartre attire pendant plusieurs jours des amateurs de produits de terroirs, des fins gourmets et des novices avides de découvertes. L'espace de deux heures, sous tente et sous la pluie, VFR a présenté une sélection de vins franciliens avec le soutien du CERVIA.

19e Festival Oenovidéo, une belle récolte de films pro-vitis

Le 28 septembre, au palais du Luxembourg à Paris, 114 films étaient en compétition. 12 films ont été récompensés, en premier un documentaire espagnol de Roger Roca « Terra d'Oportunitats », puis un long métrage de l'anglaise Fiona Cunningham-Reid pour « Les Cabotines, Le Vin Féminin » et des réalisations argentines, espagnoles, italiennes, françaises, portugaises, suisses.

Droits de plantation 3. De 1567 à 1731, régulation difficile en période de croissance

De l'édit de Charles IX le 2 février 1567 jusqu'à l'arrêt du Conseil d'État le 5 juin 1731 sous Louis XV, les décisions visent la répartition des surfaces agricoles entre les principales cultures et le choix des cépages. Elles freinent ou interdisent les plantations nouvelles sous peine de lourdes amendes. Elles tentent d'endiguer la production en forte croissance de vins de « consommation populaire » obtenus avec des « plants grossiers » faisant une concurrence jugée déloyale aux vins nobles. La surface viticole en 1600 est estimée à un million d'hectares, la production à 10 à 15 millions d'hectolitres, la population à 18 à 20 millions. Ces chiffres en surface et production croîtront quand même pour satisfaire la demande d'une population voisine de 28 millions en 1780. Comme à l'époque de Domitien, 15^e siècle plus tôt, l'application de ces décisions est laxiste.

Lecture pour vigneron

Nous poursuivons avec **Les arômes du vin 54 arômes**, de **Jean Lenoir** (lenezduvin.fr pour connaître l'auteur, lenez.com pour acheter, format 294 x 382 x 55 mm, poids 3750 g, 300 €). De belle facture, des flacons d'arômes, un grand fascicule d'explication et 54 fiches descriptives avec des listes de vins ciblés. Tout par passer d'agréables soirées. C'est une idée de cadeau de Noël.

Le conseil du mois par Emmanuel MONTEAU, conseiller viticole indépendant

Prévoyez de faire vos déclarations de récolte à la recette des douanes dont vous dépendez, la date limite est le 25 novembre. Nous sommes en fin de cycle végétal, pensez à faire analyser vos sols si vous avez observé des carences. Au vu des résultats, commandez les amendements et épandez-les d'ici décembre, sinon en mars quand vous avez des sols lessivables.

Patrice BERSAC, Président